
ACTIVITÉS DE L'U.d.P. – ACTIVITÉS DE L'U.d.P. – ACTIVITÉ DE L'U.d.P.

Évaluation des capacités expérimentales

Jacqueline TINNÉS
Présidente

Le 13 février 1997

Aux professeurs de physique chimie
des académies de Lyon et Clermont-Ferrand

Chers collègues,

Les interventions des délégués des deux académies lors du conseil de janvier et plusieurs courriers reçus nous ont fait réaliser les difficultés et les ambiguïtés auxquelles vous êtes confrontés vjs-à-vis de l'évaluation des capacités expérimentales, officiellement reconduite dans vos deux académies pour cette année scolaire. Aussi avons-nous décidé lors de la réunion du dernier bureau de vous apporter les informations en notre possession et aussi de vous communiquer notre analyse de la situation.

Sans doute vous rappelez-vous que l'U.d.P. avait réalisé en 1994, avec un certain nombre de collègues volontaires, un premier essai de mise en place d'une telle épreuve. Celle-ci a été reprise dans ses grandes lignes par le groupe ministériel piloté par Monsieur l'Inspecteur général BERARD et dont l'U.d.P. fait partie ès-qualité. Il n'est donc pas nécessaire de redire que l'U.d.P. tient beaucoup à une expérimentation en vraie grandeur. Cette épreuve doit, aux yeux de tous, valoriser l'aspect expérimental de notre enseignement et évaluer chez les élèves des aptitudes laissées dans l'ombre jusqu'à présent. L'instauration de l'exercice «en liaison avec les T.P.» à l'épreuve écrite du baccalauréat était un premier pas en ce sens, et elle avait été ardemment défendue, pour ne pas dire impulsée, par notre association. Une enquête menée en 1991-1992 et l'analyse des sujets de baccalauréat ont montré les limites de cet exercice. C'est pourquoi nous avons poussé plus loin notre réflexion.

Cependant la mise en place d'une épreuve pratique doit être mûrie et ne peut être lancée dans n'importe quelles conditions. C'est pourquoi nous attirons beaucoup des résultats de l'expérimentation de l'année 1995-1996 quant aux avis que vous alliez formuler sur la faisabilité d'une telle opération. Pour avoir eu connaissance des résultats détaillés, nous pensons que le bilan général dont vous avez eu connaissance retranscrit bien les conclusions que vous avez données. La plus grosse difficulté qui est apparue est celle

ACTIVITÉS DE L'U.d.P. – ACTIVITÉS DE L'U.d.P. – ACTIVITÉ DE L'U.d.P.

du surcroît de travail des professeurs et des personnels de laboratoire. Et l'une des raisons qui nous ont fait accepter la répétition de l'expérimentation dans les mêmes académies est de déterminer si la reconduction une deuxième année simplifie la tâche ou non.

Les difficultés que vous ressentez viennent de la définition de la nature de l'épreuve par les services officiels et de la dissonance qui est apparue entre les consignes concernant la physique-chimie et les SVT. En effet aucune surcharge de l'examen du baccalauréat ne sera jamais acceptée par la DLC (Direction des Lycées et Collèges). Donc, dans le vocabulaire administratif habituel, la DLC refuse que cette épreuve soit un contrôle terminal et n'a qu'une autre proposition à faire, celle d'un contrôle en cours de formation des élèves dans leur classe avec leur professeur (CCF pour les unités).

Nous avons refusé d'entrer dans cette logique et nous avons demandé que ce vocabulaire ne soit pas utilisé, considérant que l'épreuve qui est envisagée ne rentre ni dans l'une ni dans l'autre des catégories. ***Pour nous, il s'agit d'une épreuve unique réalisée le plus tard possible dans l'année (vers le 15 mai ?) afin d'offrir la plus grande diversité possible de sujets.***

Les modalités proposées cette année laissent une certaine liberté aux établissements. En ce qui concerne l'épreuve elle-même, elles permettent en particulier de reconduire l'opération de l'an dernier qui semblait avoir donné satisfaction tout en étant différente d'un lycée à un autre : un professeur pour quatre élèves au plus, une personne en surnombre, trois quarts d'heure par élève.

L'annexe 2 à destination des chefs d'établissement précise que ce sont «les professeurs de l'établissement qui font passer l'épreuve». Ceci n'implique pas qu'ils évaluent leurs propres élèves. ***Il relève de l'expérimentation de définir les modalités qui permettent que les élèves soient évalués par un autre professeur que le leur.***

La période réservée à l'évaluation reste imprécise dans les textes («pendant les heures de cours», «séances normales de T.P.», «temps consacré à un devoir surveillé ou un bac blanc»). Il est vrai que son organisation doit être conçue pour perturber le moins possible la vie de l'établissement, mais tout en respectant les conditions voulues. Un regroupement sur un nombre limité de demi-journées qui utilise d'autres salles de T.P. que celles réservées aux terminales, permet de décharger les collègues d'autres classes qui risquent d'avoir été sollicités. ***Il relève de l'expérimentation de définir les meilleures modalités.***

ACTIVITÉS DE L'U.d.P. – ACTIVITÉS DE L'U.d.P. – ACTIVITÉ DE L'U.d.P.

Un point sur lequel nous n'avons guère d'espoir d'obtenir satisfaction : la rémunération des collègues engagés dans cette épreuve (c'est l'une des raisons pour lesquelles le terme de contrôle terminal est refusé par la DLC). En revanche l'horaire modulé des personnels de laboratoire doit impérativement leur permettre de «récupérer» en heures (permanence de vacances) le temps de travail supplémentaire qu'ils ont effectué. ***Il relève de l'expérimentation de faire le point sur ce sujet.***

Enfin l'introduction d'une fiche dans le livret scolaire a été suggérée par certains collègues ayant expérimenté l'an dernier (réactions d'élèves en particulier). Dans la mesure où le baccalauréat n'est pas un concours et où la note de l'épreuve apparaît comme toute autre note dans le livret, il ne semble pas qu'il y ait problème juridique à ce sujet. ***Il relève de l'expérimentation de confirmer une telle proposition OU d'envisager que cette épreuve soit réellement prise en compte dans la note du baccalauréat.***

Pour ce que nous connaissons des consignes adressées aux collègues de SVT, celles-ci ne semblent pas relever de la même logique qu'en physique-chimie. Cette divergence n'aide pas à la mise en place de l'expérimentation et nous le regrettons. Nous n'avons pas eu de contacts avec l'APBG sur ce sujet cette année.

Notre idée principale reste la défense de l'enseignement expérimental. Nous avons la chance que l'opération en cours puisse bénéficier d'une expérimentation dont les objectifs sont annoncés : «tester des modalités», «rechercher les dispositions les plus appropriées», ...

Beaucoup de points restent encore à préciser, nous attendons que l'expérimentation que vous mènerez y réponde, en particulier pour définir les conditions qui permettent de réaliser un contrôle qui ne soit pas un CCF et où les élèves soient jugés de manière objective. Nous comptons donc sur vous, non pas pour suivre des consignes imposées, puisque celles-ci justement sont encore laissées à votre initiative, mais pour rechercher des modalités rendant une telle épreuve possible et donc finalement donner votre avis sur la faisabilité d'une généralisation.

Nous sommes à votre disposition pour répondre (si possible) à vos interrogations et enregistrer vos remarques.

Pour le Bureau National
Jacqueline TINNÈS